

Questionnaire du Mouvement Montréal français aux candidats à la mairie de Montréal lors de l'élection municipale de 2009

Le sort du français au Québec se joue à Montréal. Son statut de langue commune et officielle est un facteur essentiel pour intégrer harmonieusement, à la société québécoise, les nouveaux arrivants et les allophones, qui se retrouvent à plus de 85% à Montréal. Mais la force d'attraction de l'anglais est toujours démesurément plus élevée que celle du français. En 2006, selon les données de Statistique Canada, la population ayant l'anglais comme langue maternelle a fait un gain de 43% avec l'apport des transferts linguistiques des allophones, alors que ce gain n'a été que de 9% pour le français dans l'île de Montréal. De plus, cet écart s'accroît depuis l'établissement de la Loi 101 il y a 32 ans. Le recensement de 2006 indique aussi que ce n'est qu'une minorité des citoyens allophones qui travaille principalement en français.

Il est donc crucial que dans ses communications avec les citoyens, la Ville de Montréal joue un rôle exemplaire. La politique linguistique du Québec prescrit qu'en vertu de la Charte, « l'Administration favorise l'unilinguisme français dans ses activités afin de refléter le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de la vie publique. »

La Ville de Montréal a donc une responsabilité majeure dans l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants au Québec.

1. Est-ce que la Ville compte déposer une politique linguistique à l'Office québécois de la langue française afin qu'elle soit en tout point conforme à la Charte de la langue française?

Alors qu'elle était ministre d'État à la Culture et aux Communications, Madame Diane Lemieux avait observé une forte tendance au bilinguisme dans l'administration montréalaise, notamment dans la correspondance, sur les cartons d'invitation et dans les communiqués de presse. Elle lui offrait, par la même occasion, l'aide de l'Office de la langue française (OQLF) pour préparer sa nouvelle politique linguistique.

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, avait annoncé en décembre 2002 que la Ville de Montréal préparait une politique linguistique pour « baliser l'usage du français et des autres langues » qui serait dévoilée au début de l'année 2003. Depuis ce temps rien n'a été présenté!?

2. La Ville de Montréal doit-elle respecter l'article 15 de la Charte, prescrivant que l'Administration rédige et publie dans la langue officielle ses textes et ses documents ?

On nous a rapporté que dans des arrondissements qui n'ont pas un statut bilingue, des documents tels que des dépliants ou des brochures, sont envoyés de façon

indistincte en anglais. En vertu de l'article 15 de la Charte, l'administration municipale ne peut pas envoyer des documents dans une langue autre que le français à des personnes physiques sans que celles-ci n'en aient fait la demande.

3. Que comptez-vous faire pour que les messages d'accueil téléphonique des services montréalais soient conformes aux recommandations de l'OQLF?

Plusieurs services municipaux montréalais contreviennent à ces recommandations, tels que le cabinet du maire, les finances, les renseignements généraux ou encore les objets trouvés. Le « *for english, press nine* » devrait au moins être placé à la toute fin du message en français.

4. Que comptez-vous faire pour défendre et promouvoir le droit de travailler des employés de la Ville de Montréal?

Le syndicat des professionnels municipaux a signalé que la Ville de Montréal réclame de ses employés qu'ils parlent anglais alors que le bilinguisme ne faisait pas partie des critères d'embauche. Selon l'article 45 de la Charte, il est interdit à un employeur de congédier, de mettre à pied, de rétrograder ou de déplacer un membre de son personnel pour la seule raison que ce dernier parle uniquement français. Les mêmes conditions s'appliquent à l'embauche du personnel (art. 46) et il incombe à l'employeur de démontrer que l'accomplissement de la tâche nécessite la connaissance d'une langue autre que le français.

5. Est-ce qu'un service de traduction devrait être offert afin que le droit de participer aux débats en français au conseil municipal (et donc de comprendre ce qui s'y dit) soit respecté pour les citoyennes et les citoyens de Montréal?

Les débats aux séances du conseil municipal se déroulent fréquemment en anglais sans aucune traduction pour les participants ou les observateurs. Pourtant, le droit pour une personne que l'Administration communique avec elle en français se situe au premier rang des droits linguistiques fondamentaux définis par la Loi 101.

6. Que comptez-vous faire pour renforcer le visage français de la métropole du Québec?

La Ville de Montréal a une responsabilité importante quant à la promotion et la préservation du visage français de la métropole du Québec. Elle devrait donc jouer un rôle exemplaire dans son propre affichage. On a récemment porté à notre attention des cas de laxisme dans les nouveaux services municipaux. Par exemple, des citoyens ont rapporté que les poubelles de la nouvelle place des Festivals comportent les indications unilingues «PUSH».

7. Êtes-vous disposé à faire respecter les pratiques d'affichage de la Société de transport de Montréal dans le service de vélos en libre-service en francisant l'affichage des services BIXI ?

Une tendance beaucoup plus préoccupante du relâchement de la politique linguistique se retrouve dans le service de vélos BIXI, qui comporte un affichage intégralement bilingue anglais/français. Cela vient briser la pratique établie par la Société de transport de Montréal, qui a été longtemps exemplaire pour son respect du statut du français en tant que langue commune.

8. Que pensez-vous de l'idée qu'en accordant un permis à un commerce, la Ville remette un dépliant expliquant que Montréal est la métropole française des Amériques et exhorte les nouveaux commerçants à respecter la Charte de la langue française?

9. Montréal est la métropole française des Amériques. Quelles décisions comptez-vous prendre pour développer cette image de marque de Montréal?

10. Selon vous, quelles autres mesures concrètes la Ville de Montréal doit-elle appliquer dans ses sphères de compétence pour contribuer à prévenir l'anglicisation de Montréal ?